

5 FÉVRIER : POUR LE SERVICE PUBLIC ET L'ÉCOLE PUBLIQUE



COMITÉ de GREVE
DÉPARTEMENTAL DEL'ENSEIGNEMENT PUBLIC
de l'Allier

Pour le **RETRAIT** du projet de loi anti-retraites,
pour l'**ANNULATION** de ce qui devient la farce
macabre et irresponsable des « E3C » en lycées,
et pour les **MOYENS** du service public,

RASSEMBLEMENT DÉPARTEMENTAL

**DEVANT L'INSPECTION D'ACADEMIE, YZEURE,
MERCREDI 5 FÉVRIER 16h 30,
en demandant qu'une délégation soit reçue à 17h.**

Voici le courrier adressé à Mme la Directrice académique par les fédérations CGT, FO, FSU et SUD de l'enseignement public :

Constatant la décision de ne réunir aucun CTSD et aucun CDEN avant avril au motif de la période de réserve des élections municipales qui commence le 15 février, constatant la non convocation des CAPD dans le premier degré, constatant l'absence de communication, à notre connaissance, aux organisations syndicales, de données concernant la dotation des collèges, et constatant que le groupe de travail ASH initialement prévu le 14 janvier a été reporté et n'a pas été convoqué, à ce jour, pour une autre date,

nos organisations, présentes lors de l'Assemblée générale départementale des personnels de l'enseignement public du 24 janvier à Saint-Pourçain,

appuient l'appel de cette assemblée à un rassemblement devant l'Inspection d'académie le mercredi 5 février à 16h 30, et demandent à ce qu'une délégation représentative des participants soit reçue à 17 h.

Cette délégation sera notamment porteuse des questions et revendications suivantes :

- - l'annulation des 11 suppressions de postes annoncées dans le premier degré et, dans le cas contraire, la transparence immédiate sur les mesures envisagées,
- - le rétablissement des moyens permettant aux collèges de n'avoir aucune classe à plus de 30 élèves et de maintenir les sections sport, bi langues, euros, les langues anciennes et la totalité des moyens UNSS, et, dans le cas contraire, la transparence immédiate sur les DHG de l'ensemble des collèges du département,
- - l'annulation des 6 suppressions de postes annoncées dans les services ad ministratifs de l'académie, dont 4 dans les établissements du second degré et 2 dans les services déconcentrés, et, dans le cas contraire, la transparence immédiate sur les mesures envisagées,
- - l'attribution des moyens nécessaires au paiement intégral des salaires des AESH et au fonctionnement de l'École inclusive.

